



MAIRIE D'ARGENCES

MESSAGE D'URGENCE SANITAIRE

COVID-19

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire au strict minimum les contacts et déplacements sur le territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

La mairie et tous les bâtiments communaux, les infrastructures publiques, le cimetière, les parcs et jardins communaux sont fermés.

La solidarité s'organise entre proches, amis ou voisins, la commune est également à vos côtés. Informations sur tous nos supports de communication, accueil téléphonique.

Notre site www.argences.com est quotidiennement mis à jour.

Si vous devez impérativement vous déplacer, vous devez être muni d'une **ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE** téléchargeable sur le site Internet de la commune. Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'imprimer l'attestation, **la commune a mis à disposition des exemplaires chez les commerces ouverts dans le cœur de bourg d'Argences.** Il est également possible de rédiger une déclaration sur l'honneur sur papier libre.

Les policiers municipaux sont maintenant habilités à contrôler les déplacements et pourront verbaliser en cas de non respect des consignes.

SERVICES MUNICIPAUX

- **Une permanence téléphonique** est assurée uniquement pour les urgences à caractère social (CCAS) et pour les démarches funéraires du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h au 02.31.27.90.60.

En dehors de ces horaires, un numéro d'urgence est communiqué sur le répondeur, laissez un message avec vos coordonnées pour être recontacté à la reprise du service.

- Le **marché hebdomadaire** du jeudi matin est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

- **Les enfants** dont les deux parents travaillent dans le milieu médical peuvent être accueillis à l'école de Moulton où un **pôle d'accueil** a été organisé par l'Académie pour le secteur. Pour tous renseignements, contactez le directeur de l'école d'Argences M. TESNIERE au 06.07.42.60.04.

- L'**ADMR** peut livrer des repas à domicile. Renseignements au 02.31.40.71.33.

- Le **SMEOM** assure uniquement le ramassage des bacs marron d'ordures ménagères au jour habituel.

- **La collecte des déchets** verts pour les seniors inscrits au service est momentanément suspendue.

Suite au verso

Message de la pharmacie

➔ Si vous êtes suspecté d'être touché par le Covid-19 et que votre médecin vous a prescrit des médicaments : restez dans votre voiture, appelez l'officine au 02 31 23 60 35, une personne viendra récupérer votre ordonnance et vous remettra ensuite votre traitement.



➔ Pour les patients à risque (faible immunité, pathologies pulmonaires...) n'hésitez pas à envoyer votre ordonnance par mail afin qu'elle soit préparée à l'avance (www.pharmacie-decoutere.com).

➔ Un système de livraison est mis en place pour les urgences. Tél. : 02.31.23.60.35.

COMMERCES

Liste non exhaustive des commerces ouverts sur la commune :

- « **Le cours des halles** » livre gratuitement à domicile les personnes âgées ou les personnes ne pouvant pas se déplacer .Tél. 02.31.23.62.58 ou 06.30.94.63.64.
- « **Le verger d'Argences** » ouvert le matin. Commande le matin et livraison l'après-midi. 02.31.23.87.56
- **Proxi** : commande au 02.31.23.61.43, livraison possible.
- **Charcuterie Jouanne** : commande au 02.31.23.60.80 livraison possible (possibilité de mettre les aliments sous vide).
- **Charcuterie Placet** : commande au 02.31.43.69.03 ou 07.68.02.81.91. Livraison possible sauf le mercredi.
- **Boulangerie Douceur Caramel** ouverte aux horaires habituels.
- **Boulangerie La Talemère** ouverte aux horaires habituels.
- **Tabac presse**.
- **Pizza Land** 02.31.93.82.89. Livraison possible.
- **Boucherie Lecointre**. Réouverture le 1^{er} avril.
- **Centre Leclerc** ouvert aux horaires habituels. Pas de livraison.

Pour se protéger et protéger les autres, respectons les gestes barrières :

- ✓ Se laver les mains très régulièrement.
- ✓ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.**
- ✓ **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.**
 - ✓ Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- ✓ **Limiter ses déplacements au stricte nécessaire.**

**Afin d'éviter la saturation des appels, n'appellez le 15 qu'en cas d'urgence.
Si vous ressentez les symptômes du coronavirus, appelez le 116 117,
des médecins vous répondront et sauront vous orienter vers le meilleur service.**